

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

La séance est ouverte à 19 heures.

Etaient présents : Mmes CARTIER – FRAISSE-SIBILLE - JEANJEAN MARECHAL –LASSALLE – MARTINAUD - PAILLASSEUR - PONE-VANHAUWAERT – TEDESCHI - TURPIN
Mrs BAUDUIN - BESSON – DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD – LECAMUS - MEUNIER - PROST - RIGNANESE – SAYLLAC.

Etaient excusés : de Sophie GAY-VIDAL à Lionel SAYLLAC – de Catherine LARME-CATHERINEAU à Jacqueline PONE-VANHAUWAERT – de Stéphane GAUMOND à Pierre FOUILLAND – de Gérard TOURNIER à Jean-Louis GERGAUD.

Etaient absents :

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 mai 2015:

le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2015-032 Désaffectation et déclassement d'une parcelle cadastrée AX37 – 774 Montée du Baconnet – salle Goiffieu : cette parcelle accueillait la salle Goiffieu occupée par les associations de la commune. Suite à l'ouverture de la Salle Le Trait d'Union, cette salle est désormais inoccupée. Cette salle ne fait donc plus partie du domaine public communal. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-033 Adhésion de la commune à la compétence Assainissement non collectif du SYSEG : la commune adhère déjà au SYSEG pour les compétences assainissement collectif et eaux pluviales. La compétence assainissement non collectif est actuellement assurée par la SOGEDO, via un marché public arrivant à son terme en fin d'année 2015. Monsieur le Maire, après lecture des statuts du SYSEG, propose l'adhésion de la commune au SYSEG pour cette compétence au 1^o janvier 2016. Adoptée à l'unanimité..

Délibération 2015-034 Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – choix de la répartition du prélèvement et du reversement entre la CCVG et la commune pour 2015 : le prélèvement pour 2015 est estimé à 1 500 203 € au lieu de 1 034 187 en 2014.

Le conseil communautaire a décidé par délibération du 31 mars 2015 que le prélèvement sera effectué à 100 % par la CCVG. Il convient d'approuver ce choix. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-035 Remboursement de frais de déplacement personnel communal : plusieurs agents ont effectué des déplacements sur les 6 premiers mois de l'année 2015 avec leur véhicule personnel dans le cadre de leur travail pour des conférences et formations et il convient de les rembourser. Les dépenses de Mme Didary s'élèvent à 77,71 €, celles de Mme Sandrin à 18,20 €, et celles de Mme Grondin à 24,00 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-036 : Fonds d'urgence NEPAL - exercice 2015 : suite aux violents séismes subis par le NEPAL, l'association des Maires du Rhône et le la métropole invitent les communes à verser leurs participations sur un compte spécifique « Fonds d'urgence Népal ». Monsieur le Maire propose de verser 150 €. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-037 Motion demandant la mise en place d'un RER au sud de l'agglomération lyonnaise : la saturation du réseau routier dans le sud-ouest lyonnais engendre des problèmes de toutes natures. Il est donc urgent de mettre en place des solutions permettant de proposer aux

usagers une alternative crédible et attractive au « tout voiture ». Certains usagers doivent compter un temps supérieur à une heure pour se rendre à Lyon. Une infrastructure existe déjà, c'est la voie ferrée. Les Maires de ces communes demandent aux autorités de se saisir de ce projet de création d'un RER sud et de constituer à cet effet un groupe de travail associant les communes concernées, ainsi que la participation financière à la Métropole pour la création de parkings-relais aux abords des gares des communes desservies, et notamment la mise en œuvre rapide du projet d'une halte ferroviaire de grande capacité à Irigny, et demandent à être reçus par les Présidents de la région Rhône Alpes et de la métropole du Grand Lyon, ainsi que par les directeurs régionaux de la SNCF. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-038 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat : l'AMF a souhaité à l'unanimité poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. C'est pourquoi la commune de Montagny soutient l'AMF qui demande que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier. Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD